

# LA FRANCE RÉPUBLICAINE

## JOURNAL QUOTIDIEN

Directeur politique et rédacteur en chef : M. Eugène VÉRON

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

A LYON

3, place des Cordeliers, 3

CORRESPONDANTS A PARIS POUR LES ANNONCES ET LES ABONNEMENTS  
DONOREL et BULLIER jeune, place de la Bourse, 33.  
LAFFITE-BULLIER et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8.

ABONNEMENTS

PRIX	3 mois	6 mois	1 an
pour Lyon...	10 fr.	20 fr.	40 fr.
— le départ de Rhône.	11	22	44
Hors du département...	13	25	50
Etranger...	Le port en sus.		

Pour les abonnements, envoyer un bon sur la poste, ou un mandat à vue sur Lyon.

### AVIS

A dater du 12 novembre la FRANCE RÉPUBLICAINE publiera, dans son ÉDITION DU MATIN, une correspondance de Versailles donnant un compte rendu de la séance de la veille, c'est-à-dire 24 heures avant les journaux de Paris.

Lyon, 9 Novembre 1872

Nous assistons à un véritable débordement de prose épiscopale. Tous les évêques ont parlé, et, sous le prétexte d'inviter les fidèles à appeler les bénédictions célestes sur l'Assemblée nationale, tous se sont lancés à corps perdu dans les luttes politiques qui nous divisent. Chaque mandement est un pamphlet contre l'esprit de la société moderne, contre ses principes, ses institutions, ses tendances, et dans les quarante mille chaires des quarante mille paroisses de France, ces paroles de haine et de colère sont lues et commentées par une armée de prêtres fanatisés à l'obéissance passive qui sont tenus de les recevoir et de les faire accepter comme paroles d'Évangile.

Cette insurrection générale du clergé contre les idées de liberté, de progrès et de justice qui constituent la doctrine républicaine, ses attaques acharnées contre les hommes qui les propagent et les défendent et qu'on va jusqu'à traiter de reptiles et de bêtes malfaisantes, à propagande passionnée qu'il fait sous toutes les formes en faveur d'un régime dont la France ne veut à aucun prix, tous ces efforts désespérés, tentés en plein jour, d'un bout à l'autre du pays pour le renversement de l'ordre de choses établi, commencent à inquiéter sérieusement les bons citoyens.

En présence de cette guerre à mort poursuivie par le clergé contre l'État laïque, tel qu'il a été fondé par la Révolution, on se demande ce que fera le gouvernement. Rien ne lui serait plus facile que de mettre à la raison les ennemis implacables de notre ordre social, sans sortir de la légalité, mais il faudrait encore qu'il le veuille. République française pose aujourd'hui la question, et elle ajoute : « Nous ne supposons pas que les évêques se flattent de ramener tout d'un coup la France au delà de 89 : jamais ils ne nous feront rétrograder jusque là. Tout ce qu'ils peuvent espérer, c'est de nous faire reculer de quarante ou cinquante ans, de nous remettre sous la férule de la congrégation, comme au bon temps des croix de mission en 1826, des états de confession obligatoires, de la loi du serailage et autres belles inventions de la monarchie légitime. A merveille ! mais qu'ils y prennent garde, messieurs les évêques ! un gouvernement ferme serait encore assez bête armé pour les réduire et pour abattre leur insolence, pour peu qu'il voulût leur appliquer les lois de l'État français. Ce n'est pas la première fois qu'il est nécessaire de songer à contenir les violences cléricales : tout est prévu pour cela ; et, puisque messieurs les évêques affectent de se croire au-dessus des lois, le moment est favorable pour leur rappeler les articles du Code pénal concernant les troubles apportés à l'ordre public par les ministres du culte dans l'exercice de leur ministère. »

Notre confrère cite en effet les articles 201, 202, 203, qui visent directement les complots agissements actuels du clergé. Voici le texte des deux derniers articles :

202. Si le discours contient une provocation directe à la désobéissance aux lois ou autres actes de rébellion publique, ou s'il tend à soulever ou à exciter une partie des citoyens contre les autres, — Jamais... elles sont fatales au sujet. — Soit, mais si, les souffrances constatées, on ne trouve pas la maladie, doit-on laisser mourir ou seulement se torturer le malade dans la douleur, quand on sait pouvoir le soulager, — Vous me faites là une question... La maladie se trouve toujours. — Vous voyez bien que non, cher maître. — Au moins, dit Hugonet tout heureux, mais qui ne désirait point cependant trop prolonger cette discussion, vous n'êtes pas présomptueux, et c'est déjà un grand mérite. — Insuffisant pour un malade en péril, dit madame de Frarières, qui n'avait pas perdu un mot de tout ce qui venait de se dire, et qui n'accordait qu'une légère compensation à cette étrange modestie se manifestant après coup. — Je déclare, dit le malade qui suivait cette scène avec un intérêt croissant, que sans le docteur Landregarde, je serais mort. — Il se fit un grand silence. — Gabrielle joignit les mains. Hugonet se mordit les lèvres. Germaine fit un signe de croix, madame de Frarières resta impassible. — Hum ! hum ! fit Hugonet, résolu de sauter la situation, mon expérience peut ne pas encore avoir acquis l'expérience nécessaire pour diagnostiquer rapidement et sûrement une névrose incertaine, et n'en pas moins être un excellent praticien. — Cette expérience ne s'acquiert pas dès le premier jour. Moi, qui vous parle, voici quarante ans que je travaille et il m'arrive encore de me tromper. Erreur... n'est-ce pas ? mais je cherche, je ne me rebute pas, j'ajoute le temps sans la perdre, car temps perdu est irréparable, plus vite on agit, plus vite on trouve, ou, pour le dire en prose, on trouve et alors comme dit encore le poète latin, la fin couronne l'œuvre. Mais coronat opus. — Cher maître, veuillez... — Ne m'intéressez pas, je vous prie, l'arrivée à la question. Qu'est-ce que vous examinez ? Une névrose. Quelle est-elle ? Voilà tout.

Peuillon de la FRANCE RÉPUBLICAINE  
5. — Commencé le 6 novembre 1872

## LE DERNIER CRIMINEL

PAR OCTAVE FÉRÉ & EUGÈNE MORET

PREMIÈRE PARTIE

### LA MORT DU JUSTE

(Suite)  
Hugonet, il jouissait d'avance de sa facile victoire.  
— Mais alors, fit-il, comment avez-vous pu... car vous... avez... procédé.  
— Il le fallait bien, le malade était à l'extrême.  
— Mais comment vous y êtes-vous pris ?  
— Sans le connaître ?  
— Sans en connaître la source, sans remonter à la cause, restée obscure pour moi, sans les effets très-sensibles, en constatant les effets très-sensibles et très-évidents.  
— Mon âge m'autorise à vous dire ceci, mon confrère : la première chose, quand on appelle près d'un malade, est de se rendre compte, en raison des souffrances qu'il endure, de la maladie qu'il a et ce n'est que ce qu'on trouve que vous commencez le traitement.  
— Alors, jamais d'hésitations ?

Le ministre du culte qui l'aura prononcé sera puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans, si la provocation n'a été suivie d'aucun effet, et du bannissement, si elle a donné lieu à la désobéissance, outre toutefois que celle qui aurait dégénéré en sédition ou révolte.  
203. Lorsque la provocation aura été suivie d'une sédition ou révolte, dont la nature donnera lieu contre l'un ou plusieurs des coupables à une peine plus forte que celle du bannissement, cette peine, qu'elle quelle soit, sera appliquée au ministre coupable de provocation.

On voit que le gouvernement est suffisamment armé contre les évêques et qu'il ne tiendrait qu'à lui de leur faire baisser la voix. Mais M. Thiers, qui fait appliquer si rigoureusement la loi aux républicains, n'est pas homme à la faire respecter, quand il s'agit de nos seigneurs les évêques. Que diraient le baron Chaurand et tous ses amis de la droite monarchique ? Tant que durera l'Assemblée actuelle, de pareils scandales pourraient donc se produire impunément, mais elle touche heureusement à sa fin, et nous espérons bien que la prochaine Constituante se fera un devoir d'en rendre le retour impossible, en réalisant le vœu général de l'opinion publique : la séparation de l'État et des Églises. La liberté du clergé n'aura alors d'autre limite que la liberté d'autrui ; le droit commun lui sera appliqué, ni plus ni moins qu'au reste des citoyens. Mais on en aura fini dès lors avec cette situation impossible d'une caste privilégiée qui ne cesse de mordre la main qui la nourrit.

Ce qui nous console des manœuvres des ennemis coalisés de la République, et ce qui nous rassure complètement pour l'avenir, c'est la multiplicité et l'énergie des manifestations républicaines qui se produisent dans toute la France, à la veille de la rentrée d'une Chambre qui a cessé de représenter le pays. Tous les journaux sont pleins d'excellents discours prononcés dans d'importantes réunions composées d'électeurs et de conseillers élus. Nous regrettons que le défaut d'espace nous empêche de reproduire tout au moins les plus remarquables.

Les députés de la gauche, d'autre part, ne restent pas inactifs. M. Alphonse Esquiros, représentant des Bouches-du-Rhône, termine ainsi une patriotique circulaire qu'il vient d'adresser à ses mandants :

Courage, chers concitoyens ! la République est bien forte, puisqu'elle se montre capable de vivre même sous le régime des royaumes. Elle trône encore, à cette heure, la chaîne et le boulet des régimes déchus. Il suffit du suffrage universel, aux prochaines élections, pour briser les anneaux qui la retiennent dans les errements du passé. Préparez-vous dès aujourd'hui à la lutte légale, et songez qu'il ne suffit pas de désirer la liberté, la justice dans l'État, le progrès des institutions politiques et sociales ; tous ces avantages positifs, il faut les mériter par vos courageux efforts et par votre ferme conduite.

Nous ne pouvons mieux faire que de laisser nos lecteurs sous l'impression de ces bonnes paroles.

LUCIEN JANET

### NOUVELLES POLITIQUES

Dans la journée de vendredi 8 novembre, les dernières troupes prussiennes sont parties de Châlons. Les baraquements et les casernes qu'elles occupaient dans la Marne et la Haute-Marne sont en un tel état de malpropreté que les garnisons françaises n'en pourront prendre possession avant quinze ou vingt jours.

Il est inexact que le czarévitch soit venu inognito à Paris.

Il se confirme que le message de M. Thiers ne touchera pas aux questions constitutionnelles.

On lit dans l'Univers : « Nous avons annoncé il y a deux jours l'arrivée de M. le comte de Chambord à Bregentz. Nous croyons pouvoir dire que plusieurs membres de l'Assemblée nationale ont été invités par le prince à se rendre près de lui. »

Comme on le voit, les députés qui vont faire le voyage de Bregentz n'agissent pas spontanément : « invités » à aller chercher un mot d'ordre, ils obéissent aux ordres du « Roy ». La note de l'Univers indique donc que M. le comte de Chambord sort de son attitude expectante.

S'il faut s'en rapporter à ce qui se dit dans quelques salons, l'attitude nouvelle que va prendre le parti royaliste lui aurait été expressément recommandée par M. le comte de Chambord. Le petit-fils de saint Louis est un homme tout d'une pièce ; la tactique savante ne lui va qu'à demi, et il veut que la question de la monarchie soit posée, quel qu'il puisse arriver de cette détermination extrême. On assure que les orateurs de l'extrême droite n'auront recours à aucune ambiguïté de langage, et que s'ils s'exprimeront, au contraire, avec la franchise de l'Univers, qui réléguait ces jours derniers, le libéralisme dans le royaume imaginaire de l'Utopie. La Restauration est tombée, parce qu'elle a commis la faute de vouloir sacrifier au libéralisme. Une telle discussion ne manquera pas d'intéresser. Ce spectre de la vieille monarchie, qu'on croyait à jamais disparu, revenant, après quatre-vingt ans, balbutier des maximes qui n'ont plus cours et parler une langue que la France ne comprendra pas, ce sera un spectacle à la fois lugubre et grotesque. Une discussion de ce genre ne saurait se prolonger. Il est probable qu'après deux ou trois de ces discours archaïques, la Chambre passera à l'ordre du jour, et que le vieux spectre ira se recoucher, pour n'en plus sortir, dans le tombeau où il était enseveli depuis près d'un siècle.

On télégraphie de Paris au Times que le colonel Fabre est retourné à Versailles, à l'expiration de son congé, et a repris son service au ministère de la guerre. Nous avons posé ce dilemme : ou M. le lieutenant-colonel Fabre a tenu à la Pègre le langage que lui prêtent les Tablettes d'un spectateur, ou il ne l'a pas tenu. Dans le premier cas, il est impossible qu'il conserve ses fonctions au ministère de la guerre ; dans le second, il faut que le publiciste qui a avancé un tel fait soit appelé à s'en expliquer en justice. L'opinion publique n'admet pas qu'on étouffe cette déplorable affaire ; nous ne cessons pas, quant à nous, de demander, dans l'intérêt de tous, qu'une enquête soit ouverte. (Siècle.)

Voici quel est le plan de campagne adopté par la droite qui n'a pas renoncé à tout espoir de restauration monarchique : 1° Empêcher la discussion de tout projet constitutionnel, en invoquant le pacte de Bordeaux ; 2° Faire disputer, immédiatement après le vote du budget, la réforme électorale. La droite veut soutenir énergiquement le vote obligatoire, car elle prétend que les abstentions tournent à son détriment. Des motifs analogues l'engagent, en outre, à s'efforcer de faire adopter des mesures restrictives du suffrage universel : obligation de trois ans de domicile et fixation du minimum à vingt-cinq ans. Ces mutilations du suffrage universel obtenues, la droite demanderait la dissolution, persuadée qu'elle pourra alors affronter avec des chances sérieuses de succès des élections générales. (Avenir national.)

Un grand nombre de députés étant de retour, on commence à connaître les impressions qu'ils rapportent de leur séjour en province.

Le résultat de leurs déclarations est l'idée républicaine gagne chaque jour du terrain dans les campagnes, et qu'on s'y montre très-opposé à toute restriction du droit électoral.

Les conseillers généraux et d'arrondissement de la ville de Toulouse, ainsi que la plupart des conseillers municipaux venant de se prononcer pour l'édification laïque. Les feuilles réactionnaires vont n'en crier que de plus belle aux pays rouges. Tant mieux ! les membres de la ligne de l'enseignement ont remarqué qu'ils n'avaient jamais eu plus d'adhésions et de signatures que depuis les pèlerinages de Lourdes et de la Salette : il y a eu répétition dans le bon sens public.

On lit dans le Siècle : Les renseignements que nous avons donnés sur l'entrée de M. Rameau, maire de Versailles avec M. de Bismarck, durant l'occupation de cette ville par les Allemands, sont parvenus à la connaissance de M. le général de Rivière.

Ce magistrat instructeur s'est empressé de citer M. Rameau comme témoin. Nous apprenons que le maire de Versailles a longuement déposé aujourd'hui devant le général de Rivière, à qui il a donné tous les renseignements qu'il tenait du chancelier allemand sur la mission remplie par le général Boyer, au nom du maréchal Bazaine.

L'effectif de l'armée pour 1873 sera de 453,000 hommes de toutes armes, y compris même la gendarmerie, qui compte 29,000 hommes. Quand la gendarmerie a repris possession de Reims, il s'est produit un petit incident qui a sa valeur : le capitaine de gendarmerie, M. de Tassigny, n'a crié que vive la France, ce qui est le cri adopté par ceux qui ne veulent pas crier vive la République.

Le maire de Reims et la population ont répondu par le cri vigoureux de vive la République !

### LE PATRIOTISME CLÉRICAL

Nous lisons dans la Décentralisation du 8 novembre : L'Union nationale a recueilli dans un journal

rouge cette parole impie, qui, toutefois, ne saurait nous étonner : « Mieux vaut un Allemand républicain qu'un Français monarchiste. »

Notre confrère devait citer le journal qui a écrit cela. Nous sommes en mesure de satisfaire la Décentralisation. Cette parole impie se trouve dans tous les journaux pieux qui ont inséré « la lettre pastorale de Mgr l'évêque de Nîmes. » En voici les termes exacts, beaucoup plus accentués et significatifs que la traduction décolorée qu'en a faite l'Union nationale :

« Les victoires de la Prusse et le triomphe momentané de la Révolution, plus funeste peut-être que l'invasion germanique, ont abattu la France ; et c'est par un miracle de la miséricorde divine qu'ils ne l'ont pas anéantie. »

Ce qui veut dire, en bon français, que Mgr de Nîmes préférerait à l'établissement de la République la continuation de l'invasion prussienne. Un ultran vaut mieux pour lui qu'un républicain, et il aimait mieux voir à la préfecture de Versailles l'empereur Guillaume que M. Thiers.

Cela du reste ne nous étonne qu'à moitié. Mais ce qui nous paraît plus étrange, c'est que le clergé en général et monseigneur Plantier en particulier ne comprennent pas que, à défaut de charité, la logique même de leurs croyances leur interdise ces débordements d'injures contre la République et les républicains.

Du moment qu'ils sont convaincus, comme ils le disent, que rien n'arrive sans la volonté de Dieu, et que la Providence n'abandonne rien au hasard, de quel droit se révoltent-ils contre cette volonté divine qui leur impose la République ? L'homme s'agit et Dieu le mène, s'écrient-ils sur tous les tons, avec Fénelon ; Bossuet lui, s'écriait dans la péroraison de son discours sur l'histoire universelle : « Dieu, du plus haut des cieux, tient les rênes de tous les empires. »

M. Plantier lui-même n'hésite pas à faire entendre que le bon Dieu, en nous envoyant les Allemands, a voulu tout simplement nous punir d'avoir lu les œuvres de Voltaire et d'avoir fait la Révolution. Par conséquent, c'est à Dieu que nous devons l'invasion allemande et tout ce qui s'en suit, y compris la République, et si le clergé était logique avec lui-même, il devrait se contenter de couber la tête en disant : « Dieu l'a voulu, que son saint nom soit béni ! »

Jérémie, qui n'avait pourtant pas l'honneur d'être catholique, était un autre homme. Il entendait mieux les choses. Quand Nabucodonosor assiégea Jérusalem, il déclara au premier coup que c'était Jehovah même qu'il envoyait. Dans sa vénération pour la volonté de son Dieu, il appelle Nabucodonosor l'oint, le messie du Seigneur, et il supplie ses concitoyens de ne pas se montrer, en lui résistant, rebelles à la justice divine. Il avait compris que l'homme ne peut sans impiété essayer même de se soustraire au châtiement céleste, et pour honorer Jehovah, il ne voyait rien de mieux que d'ouvrir aux Assyriens les portes de Jérusalem.

Monseigneur Dupanloup, un autre luminaire de l'Église, qui connaît aussi ses livres saints, a dans la mesure du possible suivi l'exemple de Jérémie. Il a dévotement invité à dtiger le prince Frédéric-Charles, le fieu de Dieu, l'instrument des volontés divines. De quel droit prétendez-vous maintenant choisir entre les faits providentiels ? Après vous être soumis aux uns, comment osez-vous marchander votre soumission aux autres ? vous qui avez subi si docilement Guillaume et expliqué si religieusement l'invasion, vous est-il donc vraiment impossible de vous résigner à M. Thiers et d'expliquer la République ? Puisqu'à

l'Union nationale a recueilli dans un journal

vos yeux la Providence couvre tout, comment se fait-il qu'elle ne couvre pas Gambetta aussi bien que le prince Frédéric-Charles ? Pouvez-vous croire, osez-vous dire que la République se soit établie malgré la volonté de Dieu ? Et s'il l'a voulu, de quoi vous plaignez-vous ?

RUGÈNE VÉRON.

### LES INTERÊTS MATÉRIELS

LES INTERÊTS MATÉRIELS des municipalités

Paris, 9 novembre 1872. Monsieur,

En attendant les débats de l'Assemblée, débats qui ne laisseront pas que d'être orageux, nous avons ici ceux de notre Conseil municipal, traversés aussi de temps en temps par quelques orages. Après la session du Conseil général qui est, à quelques unités près, composé comme le Conseil municipal, nos églises se sont réunies et s'apprentent à l'examen de ce budget de la ville plus considérable que celui de beaucoup de petits États.

Un jugement sur la représentation municipale de Paris ne laisse pas que d'arriver à des conclusions favorables. La loi qui la régit a été discutée pendant la sinistre crise de la Commune. On a donc fait passer sans opposition — qui pouvait en faire alors ? — une disposition anti-libérale et anti-démocratique. On a décidé qu'il y aurait un conseiller par quartier, quand certains quartiers avaient plus du double de population de certains autres. Ainsi, le quartier des Champs-Élysées a donné mille voix à son délégué au Conseil, quand le quartier Saint-Ambroise, à Popincourt, par exemple, en a donné dix mille. Malgré ce véritable déni de justice électorale, nous sommes arrivés à composer une assemblée municipale où siègent principalement des hommes formés à l'école de l'industrie, du commerce, des affaires enfin. On étudie les besoins de l'immense cité à son point de vue à elle, et non à celui d'une autorité faisant des opérations urbaines un appoint à sa politique. Paris, il est vrai, n'a pas nommé le chef de son administration ; mais, par ces temps de réaction outrée, on eut pu lui infliger quelque personnalité antipathique. Il n'en a rien été. Toutefois, le préfet actuel, M. Léon Say, est d'une école d'économistes dont il ne peut appliquer les idées, d'une école ennemie des octrois, qui frappent plus spécialement le pauvre que le riche et qui pense qu'il vaut mieux éteindre les dettes avec les ressources actuelles que de les contracter à long terme. L'homme de science est battu par l'administrateur.

Si nous considérons à la fois les deux plus grandes villes de France, Lyon et Paris, nous les trouvons également embourbées dans des difficultés inextricables. Après toutes les crises politiques, on s'est plu à créer de grands travaux dans les villes. L'idée est bonne. On fournit du travail à la classe ouvrière atteinte la première par les perturbations industrielles. On donne de la popularité au régime nouveau par des constructions dont la magnificence étonne. Ainsi après 1830 la ville de Paris décida qu'une somme de quarante millions serait empruntée pour effectuer des travaux extraordinaires. C'était une somme considérable. Elle fut employée en plusieurs exercices et successivement amortie. La République fit de même : elle décida l'achèvement du Louvre et le prolongement de la rue de Rivoli. L'empire intervint et acheva les travaux. Il continua le même système, faute de trouver une autre idée et fit pendant vingt

ans, à la fois les deux plus grandes villes de France, Lyon et Paris, nous les trouvons également embourbées dans des difficultés inextricables.

Après toutes les crises politiques, on s'est plu à créer de grands travaux dans les villes. L'idée est bonne. On fournit du travail à la classe ouvrière atteinte la première par les perturbations industrielles. On donne de la popularité au régime nouveau par des constructions dont la magnificence étonne. Ainsi après 1830 la ville de Paris décida qu'une somme de quarante millions serait empruntée pour effectuer des travaux extraordinaires. C'était une somme considérable. Elle fut employée en plusieurs exercices et successivement amortie. La République fit de même : elle décida l'achèvement du Louvre et le prolongement de la rue de Rivoli. L'empire intervint et acheva les travaux. Il continua le même système, faute de trouver une autre idée et fit pendant vingt

ans, à la fois les deux plus grandes villes de France, Lyon et Paris, nous les trouvons également embourbées dans des difficultés inextricables.

Après toutes les crises politiques, on s'est plu à créer de grands travaux dans les villes. L'idée est bonne. On fournit du travail à la classe ouvrière atteinte la première par les perturbations industrielles. On donne de la popularité au régime nouveau par des constructions dont la magnificence étonne. Ainsi après 1830 la ville de Paris décida qu'une somme de quarante millions serait empruntée pour effectuer des travaux extraordinaires. C'était une somme considérable. Elle fut employée en plusieurs exercices et successivement amortie. La République fit de même : elle décida l'achèvement du Louvre et le prolongement de la rue de Rivoli. L'empire intervint et acheva les travaux. Il continua le même système, faute de trouver une autre idée et fit pendant vingt

ans, à la fois les deux plus grandes villes de France, Lyon et Paris, nous les trouvons également embourbées dans des difficultés inextricables.

Après toutes les crises politiques, on s'est plu à créer de grands travaux dans les villes. L'idée est bonne. On fournit du travail à la classe ouvrière atteinte la première par les perturbations industrielles. On donne de la popularité au régime nouveau par des constructions dont la magnificence étonne. Ainsi après 1830 la ville de Paris décida qu'une somme de quarante millions serait empruntée pour effectuer des travaux extraordinaires. C'était une somme considérable. Elle fut employée en plusieurs exercices et successivement amortie. La République fit de même : elle décida l'achèvement du Louvre et le prolongement de la rue de Rivoli. L'empire intervint et acheva les travaux. Il continua le même système, faute de trouver une autre idée et fit pendant vingt

ans, à la fois les deux plus grandes villes de France, Lyon et Paris, nous les trouvons également embourbées dans des difficultés inextricables.

Après toutes les crises politiques, on s'est plu à créer de grands travaux dans les villes. L'idée est bonne. On fournit du travail à la classe ouvrière atteinte la première par les perturbations industrielles. On donne de la popularité au régime nouveau par des constructions dont la magnificence étonne. Ainsi après 1830 la ville de Paris décida qu'une somme de quarante millions serait empruntée pour effectuer des travaux extraordinaires. C'était une somme considérable. Elle fut employée en plusieurs exercices et successivement amortie. La République fit de même : elle décida l'achèvement du Louvre et le prolongement de la rue de Rivoli. L'empire intervint et acheva les travaux. Il continua le même système, faute de trouver une autre idée et fit pendant vingt

ans, à la fois les deux plus grandes villes de France, Lyon et Paris, nous les trouvons également embourbées dans des difficultés inextricables.

Après toutes les crises politiques, on s'est plu à créer de grands travaux dans les villes. L'idée est bonne. On fournit du travail à la classe ouvrière atteinte la première par les perturbations industrielles. On donne de la popularité au régime nouveau par des constructions dont la magnificence étonne. Ainsi après 1830 la ville de Paris décida qu'une somme de quarante millions serait empruntée pour effectuer des travaux extraordinaires. C'était une somme considérable. Elle fut employée en plusieurs exercices et successivement amortie. La République fit de même : elle décida l'achèvement du Louvre et le prolongement de la rue de Rivoli. L'empire intervint et acheva les travaux. Il continua le même système, faute de trouver une autre idée et fit pendant vingt

ans, à la fois les deux plus grandes villes de France, Lyon et Paris, nous les trouvons également embourbées dans des difficultés inextricables.

Après toutes les crises politiques, on s'est plu à créer de grands travaux dans les villes. L'idée est bonne. On fournit du travail à la classe ouvrière atteinte la première par les perturbations industrielles. On donne de la popularité au régime nouveau par des constructions dont la magnificence étonne. Ainsi après 1830 la ville de Paris décida qu'une somme de quarante millions serait empruntée pour effectuer des travaux extraordinaires. C'était une somme considérable. Elle fut employée en plusieurs exercices et successivement amortie. La République fit de même : elle décida l'achèvement du Louvre et le prolongement de la rue de Rivoli. L'empire intervint et acheva les travaux. Il continua le même système, faute de trouver une autre idée et fit pendant vingt

ans, à la fois les deux plus grandes villes de France, Lyon et Paris, nous les trouvons également embourbées dans des difficultés inextricables.

ans, à la fois les deux plus grandes villes de France, Lyon et Paris, nous les trouvons également embourbées dans des difficultés inextricables.

Après toutes les crises politiques, on s'est plu à créer de grands travaux dans les villes. L'idée est bonne. On fournit du travail à la classe ouvrière atteinte la première par les perturbations industrielles. On donne de la popularité au régime nouveau par des constructions dont la magnificence étonne. Ainsi après 1830 la ville de Paris décida qu'une somme de quarante millions serait empruntée pour effectuer des travaux extraordinaires. C'était une somme considérable. Elle fut employée en plusieurs exercices et successivement amortie. La République fit de même : elle décida l'achèvement du Louvre et le prolongement de la rue de Rivoli. L'empire intervint et acheva les travaux. Il continua le même système, faute de trouver une autre idée et fit pendant vingt

ans, à la fois les deux plus grandes villes de France, Lyon et Paris, nous les trouvons également embourbées dans des difficultés inextricables.

Après toutes les crises politiques, on s'est plu à créer de grands travaux dans les villes. L'idée est bonne. On fournit du travail à la classe ouvrière atteinte la première par les perturbations industrielles. On donne de la popularité au régime nouveau par des constructions dont la magnificence étonne. Ainsi après 1830 la ville de Paris décida qu'une somme de quarante millions serait empruntée pour effectuer des travaux extraordinaires. C'était une somme considérable. Elle fut employée en plusieurs exercices et successivement amortie. La République fit de même : elle décida l'achèvement du Louvre et le prolongement de la rue de Rivoli. L'empire intervint et acheva les travaux. Il continua le même système, faute de trouver une autre idée et fit pendant vingt

ans, à la fois les deux plus grandes villes de France, Lyon et Paris, nous les trouvons également embourbées dans des difficultés inextricables.

Après toutes les crises politiques, on s'est plu à créer de grands travaux dans les villes. L'idée est bonne. On fournit du travail à la classe ouvrière atteinte la première par les perturbations industrielles. On donne de la popularité au régime nouveau par des constructions dont la magnificence étonne. Ainsi après 1830 la ville de Paris décida qu'une somme de quarante millions serait empruntée pour effectuer des travaux extraordinaires. C'était une somme considérable. Elle fut employée en plusieurs exercices et successivement amortie. La République fit de même : elle décida l'achèvement du Louvre et le prolongement de la rue de Rivoli. L'empire intervint et acheva les travaux. Il continua le même système, faute de trouver une autre idée et fit pendant vingt

ans, à la fois les deux plus grandes villes de France, Lyon et Paris, nous les trouvons également embourbées dans des difficultés inextricables.

Après toutes les crises politiques, on s'est plu à créer de grands travaux dans les villes. L'idée est bonne. On fournit du travail à la classe ouvrière atteinte la première par les perturbations industrielles. On donne de la popularité au régime nouveau par des constructions dont la magnificence étonne. Ainsi après 1830 la ville de Paris décida qu'une somme de quarante millions serait empruntée pour effectuer des travaux extraordinaires. C'était une somme considérable. Elle fut employée en plusieurs exercices et successivement amortie. La République fit de même : elle décida l'achèvement du Louvre et le prolongement de la rue de Rivoli. L'empire intervint et acheva les travaux. Il continua le même système, faute de trouver une autre idée et fit pendant vingt

ans, à la fois les deux plus grandes villes de France, Lyon et Paris, nous les trouvons également embourbées dans des difficultés inextricables.

Après toutes les crises politiques, on s'est plu à créer de grands travaux dans les villes. L'idée est bonne. On fournit du travail à la classe ouvrière atteinte la première par les perturbations industrielles. On donne de la popularité au régime nouveau par des constructions dont la magnificence étonne. Ainsi après 1830 la ville de Paris décida qu'une somme de quarante millions serait empruntée pour effectuer des travaux extraordinaires. C'était une somme considérable. Elle fut employée en plusieurs exercices et successivement amortie. La République fit de même : elle décida l'achèvement du Louvre et le prolongement de la rue de Rivoli. L'empire intervint et acheva les travaux. Il continua le même système, faute de trouver une autre idée et fit pendant vingt

ans, à la fois les deux plus grandes villes de France, Lyon et Paris, nous les trouvons également embourbées dans des difficultés inextricables.

Après toutes les crises politiques, on s'est plu à créer de grands travaux dans les villes. L'idée est bonne. On fournit du travail à la classe ouvrière atteinte la première par les perturbations industrielles. On donne de la popularité au régime nouveau par des constructions dont la magnificence étonne. Ainsi après 1830 la ville de Paris décida qu'une somme de quarante millions serait empruntée pour effectuer des travaux extraordinaires. C'était une somme considérable. Elle fut employée en plusieurs exercices et successivement amortie. La République fit de même : elle décida l'achèvement du Louvre et le prolongement de la rue de Rivoli. L'empire intervint et acheva les travaux. Il continua le même système, faute de trouver une autre idée et fit pendant vingt

ans, à la fois les deux plus grandes villes de France, Lyon et Paris, nous les trouvons également embourbées dans des difficultés inextricables.

Après toutes les crises politiques, on s'est plu à créer de grands travaux dans les villes. L'idée est bonne. On fournit du travail à la classe ouvrière atteinte la première par les perturbations industrielles. On donne de la popularité au régime nouveau par des constructions dont la magnificence étonne. Ainsi après 1830 la ville de Paris décida qu'une somme de quarante millions serait empruntée pour effectuer des travaux extraordinaires. C'était une somme considérable. Elle fut employée en plusieurs exercices et successivement amortie. La République fit de même : elle décida l'achèvement du Louvre et le prolongement de la rue de Rivoli. L'empire intervint et acheva les travaux. Il continua le même système, faute de trouver une autre idée et fit pendant vingt

ans, à la fois les deux plus grandes villes de France, Lyon et Paris, nous les trouvons également embourbées dans des difficultés inextricables.

Après toutes les crises politiques, on s'est plu à créer de grands travaux dans les villes. L'idée est bonne. On fournit du travail à la classe ouvrière atteinte la première par les perturbations industrielles. On donne de la popularité au régime nouveau par des constructions dont la magnificence étonne. Ainsi après 1830 la ville de Paris décida qu'une somme de quarante millions serait empruntée pour effectuer des travaux extraordinaires. C'était une somme considérable. Elle fut employée en plusieurs exercices et successivement amortie. La République fit de même : elle décida l'achèvement du Louvre et le prolongement de la rue de Rivoli. L'empire intervint et acheva les travaux. Il continua le même système, faute de trouver une autre idée et fit pendant vingt

ans, à la fois les deux plus grandes villes de France, Lyon et Paris, nous les trouvons également embourbées dans des difficultés inextricables.

Après toutes les crises politiques, on s'est plu à créer de grands travaux dans les villes. L'idée est bonne. On fournit du travail à la classe ouvrière atteinte la première par les perturbations industrielles. On donne de la popularité au régime nouveau par des constructions dont la magnificence étonne. Ainsi après 1830 la ville de Paris décida qu'une somme de quarante millions serait empruntée pour effectuer des travaux extraordinaires. C'était une somme considérable. Elle fut employée en plusieurs exercices et successivement amortie. La République fit de même : elle décida l'achèvement du Louvre et le prolongement de la rue de Rivoli. L'empire intervint et acheva les travaux. Il continua le même système, faute de trouver une autre idée et fit pendant vingt

ans, à la fois les deux plus grandes villes de France, Lyon et Paris, nous les trouvons également embourbées dans des difficultés inextricables.

ans des dépenses que les précédents régimes n'avaient considérées que comme d'une utilité transitoire.

Paris laisse faire : il n'avait pas voix au chapitre. Mais dans un pays accoutumé à la protection gouvernementale, on put croire un instant qu'on ménageait les intérêts de la cité. Il n'en fut rien.

Si nous considérons la situation de la ville de Lyon à la veille de la chute de l'empire, nous trouvons une situation analogue. La cité a vu en fait son administration lui échapper; une dette de 63 millions pèse sur elle.

Si on veut se rendre compte du système entier, il suffit de consulter le total des emprunts contractés par les grandes villes pendant l'empire. Aix emprunta 8 millions; Angers, 5; Avignon, 4; Bordeaux, 26; Grenoble, 6; Lille, 32; Marseille, 108; Toulon, 9, etc. Villes et départements s'endettaient au total d'une somme de plus de deux milliards.

Supposons un instant les administrations locales affranchies de toute tutelle, croit-on que jamais elles eussent ainsi gaspillé leurs ressources et grevé l'avenir? Voilà donc à quoi aboutit ce principe d'autorité que nous sommes accoutumés à retrouver dans toutes les manifestations de la vie politique et administrative.

Après de pareilles leçons, qu'a-t-on changé à l'ancien état de choses? A peu près rien. En cherchant bien, on trouverait, dans les derniers temps de l'ancienne monarchie, des cités qui avaient bravé l'absolutisme et conservé les franchises du moyen-âge.

L'Angleterre, l'Allemagne ont leurs libertés locales, et nous nous croyons en République avec un président dont l'action est plus étendue que celle de l'empereur Guillaume ou de la reine Victoria.

Les Romains pourraient, à ce point de vue, nous donner un leçon de bon sens en matière administrative. Les provinces étaient chargées de se diriger elles-mêmes, seulement la métropole leur envoyait un préfet pour commander les troupes, un questeur pour faire rentrer les impôts.

En attendant que ces idées si simples prévalent, constatons du moins que le principe de la tutelle des municipalités a fini par aboutir chez nous à la dilapidation par le protecteur des deniers du protégé.

ACHILLE MERCIER.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

de la France républicaine.

Paris, 8 novembre 1872.

Un certain nombre de députés de la gauche, appartenant aux divers groupes de la République, se sont réunis pour examiner les points principaux sur lesquels on devra s'entendre dans la réunion générale de dimanche. Les pensées échangées jusqu'à présent n'ont d'ailleurs aucun caractère officiel et n'engagent personne.

Un certain nombre de députés de la gauche, appartenant aux divers groupes de la République, se sont réunis pour examiner les points principaux sur lesquels on devra s'entendre dans la réunion générale de dimanche.

Un certain nombre de députés de la gauche, appartenant aux divers groupes de la République, se sont réunis pour examiner les points principaux sur lesquels on devra s'entendre dans la réunion générale de dimanche.

Un certain nombre de députés de la gauche, appartenant aux divers groupes de la République, se sont réunis pour examiner les points principaux sur lesquels on devra s'entendre dans la réunion générale de dimanche.

Un certain nombre de députés de la gauche, appartenant aux divers groupes de la République, se sont réunis pour examiner les points principaux sur lesquels on devra s'entendre dans la réunion générale de dimanche.

Un certain nombre de députés de la gauche, appartenant aux divers groupes de la République, se sont réunis pour examiner les points principaux sur lesquels on devra s'entendre dans la réunion générale de dimanche.

Un certain nombre de députés de la gauche, appartenant aux divers groupes de la République, se sont réunis pour examiner les points principaux sur lesquels on devra s'entendre dans la réunion générale de dimanche.

Un certain nombre de députés de la gauche, appartenant aux divers groupes de la République, se sont réunis pour examiner les points principaux sur lesquels on devra s'entendre dans la réunion générale de dimanche.

Un certain nombre de députés de la gauche, appartenant aux divers groupes de la République, se sont réunis pour examiner les points principaux sur lesquels on devra s'entendre dans la réunion générale de dimanche.

Un certain nombre de députés de la gauche, appartenant aux divers groupes de la République, se sont réunis pour examiner les points principaux sur lesquels on devra s'entendre dans la réunion générale de dimanche.

Un certain nombre de députés de la gauche, appartenant aux divers groupes de la République, se sont réunis pour examiner les points principaux sur lesquels on devra s'entendre dans la réunion générale de dimanche.

Quelques députés du centre gauche auraient, dit-on, l'intention de se rendre à la réunion républicaine de dimanche prochain. Ce serait une démarche très-sage et très-opportune que le public certainement approuverait.

Il paraît qu'un certain nombre de ces derniers auraient pris la résolution de se rallier au projet de la proclamation officielle de la République et de la prolongation des pouvoirs de M. Thiers, à condition qu'on leur accorde le renouvellement partiel.

On n'a pas besoin de faire remarquer que ces députés n'offrent rien de solide pour obtenir quelque chose de très-important.

« Nous vous donnons la République, disent-ils. — Eh! non, ils ne nous la donnent pas. Nous l'avons. »

En somme, ils ne nous offrent rien du tout, pour obtenir de leur côté presque tout : la permanence de la majorité actuelle. Ce serait un marché de dupes.

Un certain nombre de représentants de Paris et de la province, revenus depuis quelques jours, étaient réunis hier soir chez M. Thiers.

Le président se serait montré d'une gaieté et d'une expansion plus qu'ordinaire. Il y avait là côte-à-côte des républicains et des légitimistes.

« Eh bien! M. P..., qu'allons-nous faire dans cette session? — La République, je suppose. — Eh! je le voudrais bien, aurait répliqué le président, puis, montrant du doigt M. Martial Delpit : « Je le voudrais bien, mais M. Martial Delpit ne le veut pas. »

Celui-ci était sur des épines. Il garda le silence. Mais il paraît que M. Thiers ne l'a pas lâché, et pendant plus de deux heures on a fait malicieusement le point de mire de la réunion, ne cessant de demander à M. Martial Delpit quelles étaient ses intentions et ses vues sur le gouvernement de la France.

M. Thiers en somme traite tout cela très-cavalièrement et se regarde comme assuré de mener les partis parlementaires où il voudra et comme il voudra. C'est un peu d'illusion peut-être.

Quant à la droite pure, il paraît qu'elle n'aurait pas sérieusement renoncé à tout espoir de restauration monarchique. On aurait de ce côté-ci formé un plan de campagne dont les deux principaux articles seraient : 1° empêcher la discussion de tout projet constitutionnel, en invoquant le pacte de Bordeaux; 2° faire discuter immédiatement après le vote du budget, la réforme électorale.

Contrairement à ce qu'ont rapporté les journaux d'hier, je puis affirmer que le message n'a pas été lu au conseil des ministres.

M. Périer et ses amis du centre gauche et du centre droit seraient disposés de leur côté à soutenir le projet de la prolongation des pouvoirs de M. Thiers, à condition qu'on établisse un gouvernement parlementaire de la République, dans les formes consacrées : responsabilité des ministres, éloignement du président des séances de la Chambre des députés.

Le gouvernement allemand n'a adressé aucune observation au gouvernement de la République, au sujet de la proclamation de M. Ducrot, toute sottise et impolitique qu'elle ait été. Seulement nous savons que les Allemands se plaignent du peu de retenue d'un officier qui devrait, disent-ils, être plus prudent que personne à l'égard de l'Allemagne, parce qu'il s'est soustrait aux obligations d'honneur qu'il avait contractées pendant la guerre, pour obtenir sa liberté.

Des gens malintentionnés répandent le bruit qu'il y aurait des troubles à Paris pour la séance d'ouverture de la Chambre. Je n'ai pas besoin de vous dire combien cela est absurde.

LETTRÉ D'UN SOLDAT

Nous avons parlé dans notre numéro d'hier d'une lettre adressée à l'Opinion nationale par un officier; nous donnons aujourd'hui le texte complet.

Puisque le gouvernement laisse soupçonner l'armée de bonapartisme, il est juste qu'elle prenne la parole, non pour se justifier, mais pour protester.

« Monsieur le rédacteur, « L'incident de La Fère a reçu une solution qui est loin de satisfaire l'opinion publique et l'armée. Cette prétendue armée bonapartiste, qui attend Napoléon III avec impatience, nous la cherchons en vain, et je vous assure que tous les camarades que j'ai interrogés, depuis le grade de général jusqu'à celui de capitaine, ont répondu à ma demande avec un

« L'incident de La Fère a reçu une solution qui est loin de satisfaire l'opinion publique et l'armée. Cette prétendue armée bonapartiste, qui attend Napoléon III avec impatience, nous la cherchons en vain, et je vous assure que tous les camarades que j'ai interrogés, depuis le grade de général jusqu'à celui de capitaine, ont répondu à ma demande avec un

« L'incident de La Fère a reçu une solution qui est loin de satisfaire l'opinion publique et l'armée. Cette prétendue armée bonapartiste, qui attend Napoléon III avec impatience, nous la cherchons en vain, et je vous assure que tous les camarades que j'ai interrogés, depuis le grade de général jusqu'à celui de capitaine, ont répondu à ma demande avec un

« L'incident de La Fère a reçu une solution qui est loin de satisfaire l'opinion publique et l'armée. Cette prétendue armée bonapartiste, qui attend Napoléon III avec impatience, nous la cherchons en vain, et je vous assure que tous les camarades que j'ai interrogés, depuis le grade de général jusqu'à celui de capitaine, ont répondu à ma demande avec un

« L'incident de La Fère a reçu une solution qui est loin de satisfaire l'opinion publique et l'armée. Cette prétendue armée bonapartiste, qui attend Napoléon III avec impatience, nous la cherchons en vain, et je vous assure que tous les camarades que j'ai interrogés, depuis le grade de général jusqu'à celui de capitaine, ont répondu à ma demande avec un

« L'incident de La Fère a reçu une solution qui est loin de satisfaire l'opinion publique et l'armée. Cette prétendue armée bonapartiste, qui attend Napoléon III avec impatience, nous la cherchons en vain, et je vous assure que tous les camarades que j'ai interrogés, depuis le grade de général jusqu'à celui de capitaine, ont répondu à ma demande avec un

« L'incident de La Fère a reçu une solution qui est loin de satisfaire l'opinion publique et l'armée. Cette prétendue armée bonapartiste, qui attend Napoléon III avec impatience, nous la cherchons en vain, et je vous assure que tous les camarades que j'ai interrogés, depuis le grade de général jusqu'à celui de capitaine, ont répondu à ma demande avec un

« L'incident de La Fère a reçu une solution qui est loin de satisfaire l'opinion publique et l'armée. Cette prétendue armée bonapartiste, qui attend Napoléon III avec impatience, nous la cherchons en vain, et je vous assure que tous les camarades que j'ai interrogés, depuis le grade de général jusqu'à celui de capitaine, ont répondu à ma demande avec un

« L'incident de La Fère a reçu une solution qui est loin de satisfaire l'opinion publique et l'armée. Cette prétendue armée bonapartiste, qui attend Napoléon III avec impatience, nous la cherchons en vain, et je vous assure que tous les camarades que j'ai interrogés, depuis le grade de général jusqu'à celui de capitaine, ont répondu à ma demande avec un

« L'incident de La Fère a reçu une solution qui est loin de satisfaire l'opinion publique et l'armée. Cette prétendue armée bonapartiste, qui attend Napoléon III avec impatience, nous la cherchons en vain, et je vous assure que tous les camarades que j'ai interrogés, depuis le grade de général jusqu'à celui de capitaine, ont répondu à ma demande avec un

« L'incident de La Fère a reçu une solution qui est loin de satisfaire l'opinion publique et l'armée. Cette prétendue armée bonapartiste, qui attend Napoléon III avec impatience, nous la cherchons en vain, et je vous assure que tous les camarades que j'ai interrogés, depuis le grade de général jusqu'à celui de capitaine, ont répondu à ma demande avec un

« L'incident de La Fère a reçu une solution qui est loin de satisfaire l'opinion publique et l'armée. Cette prétendue armée bonapartiste, qui attend Napoléon III avec impatience, nous la cherchons en vain, et je vous assure que tous les camarades que j'ai interrogés, depuis le grade de général jusqu'à celui de capitaine, ont répondu à ma demande avec un

ensemble parfait, par un sourire floquent, — suivi d'un haussement d'épaules plein d'abandon.

« Comme j'insistais auprès de l'un d'eux qui sort de la garde, ce bon sourire dédaigneux fit place à une expression sérieuse et irritée, comme si tout à coup une blessure venait de se rouvrir, et, avec une vivacité d'expression toute militaire, il me tint à peu près ce langage :

« Mais, mon cher, tu es fou de prendre en considération ces balivernes de ramollis; j'admets tous les partis, excepté le parti bonapartiste! »

« N'insultera personne, toute infortunée est respectable à la condition qu'elle soit supportée avec dignité. Si la modestie sied à certaines hontes, et l'empereur, qui sait se taire, devrait imposer silence à ces maladroits serviteurs qui nous forcent à nous souvenir.

« Napoléon Ier, qui voulait faire fusiller Dupont après la capitulation de Baylen, a dû tressaillir quand il a vu la capitulation de Sedan.

« L'armée, y compris un Napoléon, allant en fumant une cigarette, déposer son épée aux pieds du roi de Prusse. Les témoins de ce sombre épisode diront si cette armée a conservé le respect de son souverain.

« Tout était perdu, c'est vrai; un trône s'écroulait, mais l'honneur restait debout, à la condition toutefois, de conserver cette énergie virile qui commande le respect et relève les courages.

« A soixante-deux ans, l'empereur devait, comme le vieux roi de Bohême aveugle, se faire attacher sur son cheval entre deux de ses preux, et dire : Un Napoléon meurt et ne se rend pas. Qui m'aime me suive!

« La moitié de l'armée s'échappait sans doute par la Belgique, et des cadres précieux seraient venus reconforter nos jeunes armées de mobiles. Le souverain, enseveli dans sa défaite, sauvait sinon la couronne de son fils, du moins l'honneur de sa race; tandis qu'il a donné, le premier, le signal de ces capitulations gigantesques, inconnues en France et dans le monde.

« La lumière est faite aujourd'hui. « Le soldat, humilié dans ses armes, n'a pas oublié qu'avec une criminelle imprévoyance, on l'a envoyé à sa perte, et il dit, avec raison, que, dans une compagnie mal administrée et sottement conduite, le capitaine seul est responsable.

« Il y a donc, dans ce parti, des Corses pour lesquels le culte des Napoléon est presque un culte de famille; des fournisseurs de leurs majestés impériales, et enfin ces éternels rats, qui, après être entrés dans un fromage, n'en veulent plus sortir, ou qui perceraient des murailles pour y rentrer.

« La France n'a rien à faire avec ces gens-là, et l'armée de la France qui, depuis une année, ne fait plus de politique, a détourné ses regards de ce Napoléon, qui a enterré son oncle.

« Après cet effondrement de toutes nos gloires, après cette série d'effroyables malheurs qui nous a coûté deux provinces et dix milliards, comment peut-on se réveiller le retour du sinistre pilote qui a si maladroitement dirigé la barque?

« Ah! si cette nouvelle catastrophe devait arriver un jour, l'Alsace et la Lorraine seraient à tout jamais allemandes; car, si la France redemande ses légions détruites, ces deux provinces disent à César : [Rends-nous notre patrie!]

« Je vous l'assure, monsieur, l'armée a été calomniée à La Fère, comme elle l'est encore un peu partout, mais elle travaille en silence, et notre jeune République la retrouvera un jour glorieuse et dévouée; elle n'est l'armée d'aucun parti, elle appartient à la France, et sait que le premier de ses devoirs, c'est la discipline. Voilà ce qu'il faut que le public sache pour avoir une idée bien nette de l'armée telle que nous la comprenons et telle qu'elle est.

X...

HENRI ROCHEFORT

On a beaucoup parlé ces jours derniers du mariage religieux auquel a consenti M. Henri Rochefort, par des raisons d'humanité dont il est le seul juge. Un fait que nous sommes en mesure d'affirmer donnera à cet acte si diversement apprécié sa réelle signification.

Lorsque M. Rochefort, après avoir interrogé le médecin de Mille Renaud et avoir acquis la certitude qu'un refus de sa part pourrait amener une crise funeste, cet acte au vu suprême de cette pauvre femme, le clergé voulut tirer parti d'une première victoire sur laquelle il n'avait pas d'abord compté.

L'Évêque de Versailles défendit au curé de Saint-Louis de donner la bénédiction nuptiale, à moins que M. Rochefort ne consentît à signer la déclaration suivante :

« Je soussigné, déclare sous la foi du serment : 1° Que j'appartiens à la religion catholique, apostolique et romaine; 2° Que je renie tout ce que j'ai jamais pu écrire contre les dogmes de cette religion et que je m'engage à la respecter désormais. »

M. Rochefort ayant refusé d'apposer sa signature au dessous de cette déclaration, il fut passé outre, après bien des pourparlers et grâce à l'intervention personnelle de M. Victor Lefranc. Mais l'évêque de Versailles ne se sent pas pour battu.

« Je soussigné, déclare sous la foi du serment : 1° Que j'appartiens à la religion catholique, apostolique et romaine; 2° Que je renie tout ce que j'ai jamais pu écrire contre les dogmes de cette religion et que je m'engage à la respecter désormais. »

M. Rochefort ayant refusé d'apposer sa signature au dessous de cette déclaration, il fut passé outre, après bien des pourparlers et grâce à l'intervention personnelle de M. Victor Lefranc. Mais l'évêque de Versailles ne se sent pas pour battu.

M. Rochefort ayant refusé d'apposer sa signature au dessous de cette déclaration, il fut passé outre, après bien des pourparlers et grâce à l'intervention personnelle de M. Victor Lefranc. Mais l'évêque de Versailles ne se sent pas pour battu.

M. Rochefort ayant refusé d'apposer sa signature au dessous de cette déclaration, il fut passé outre, après bien des pourparlers et grâce à l'intervention personnelle de M. Victor Lefranc. Mais l'évêque de Versailles ne se sent pas pour battu.

M. Rochefort ayant refusé d'apposer sa signature au dessous de cette déclaration, il fut passé outre, après bien des pourparlers et grâce à l'intervention personnelle de M. Victor Lefranc. Mais l'évêque de Versailles ne se sent pas pour battu.

M. Rochefort ayant refusé d'apposer sa signature au dessous de cette déclaration, il fut passé outre, après bien des pourparlers et grâce à l'intervention personnelle de M. Victor Lefranc. Mais l'évêque de Versailles ne se sent pas pour battu.

M. Rochefort ayant refusé d'apposer sa signature au dessous de cette déclaration, il fut passé outre, après bien des pourparlers et grâce à l'intervention personnelle de M. Victor Lefranc. Mais l'évêque de Versailles ne se sent pas pour battu.

M. Rochefort ayant refusé d'apposer sa signature au dessous de cette déclaration, il fut passé outre, après bien des pourparlers et grâce à l'intervention personnelle de M. Victor Lefranc. Mais l'évêque de Versailles ne se sent pas pour battu.

M. Rochefort ayant refusé d'apposer sa signature au dessous de cette déclaration, il fut passé outre, après bien des pourparlers et grâce à l'intervention personnelle de M. Victor Lefranc. Mais l'évêque de Versailles ne se sent pas pour battu.

M. Rochefort ayant refusé d'apposer sa signature au dessous de cette déclaration, il fut passé outre, après bien des pourparlers et grâce à l'intervention personnelle de M. Victor Lefranc. Mais l'évêque de Versailles ne se sent pas pour battu.

M. Rochefort ayant refusé d'apposer sa signature au dessous de cette déclaration, il fut passé outre, après bien des pourparlers et grâce à l'intervention personnelle de M. Victor Lefranc. Mais l'évêque de Versailles ne se sent pas pour battu.

Deux nobles personnages, l'un est duc et l'autre comte, reçurent de lui la mission d'assister à la cérémonie nuptiale et de dresser procès-verbal des réponses de M. Rochefort aux questions du prêtre : Vous avez été baptisé? Vous avez fait votre première communion? etc. Ces deux personnages, interrogés par l'un des témoins sur les motifs de leur présence, répondirent « qu'ils étaient envoyés par monseigneur afin qu'il y eût au mariage de M. Rochefort des personnes de son monde. »

Après la bénédiction, ils voulurent signer l'acte religieux, mais le même témoin s'y opposa, et ils se séparèrent.

Les reporters de plusieurs feuilles suspectes se sont vautés, pour donner plus de poids à leurs récits, d'avoir assisté au mariage civil et religieux de M. Rochefort. Il est hors de doute qu'en dehors des deux émissaires de l'évêché et des personnes indispensables, il n'y avait là absolument que des agents de police en bourgeois.

ÉCHOS

On a beaucoup remarqué dans toute la presse le passage du mandement de M. Dupanloup relatif aux reptiles et aux autres bêtes malfaisantes que l'on voit sortir de dessous terre après les grands orages qui ébranlent le monde.

« Ces reptiles et ces bêtes malfaisantes, dit le fougueux prélat, on les voit sortir aussi après chaque révolution. »

Dupanloup a parfaitement raison et l'image est fort juste; mais Dupanloup, qui visait les radicaux, se trouve avoir tiré sur ses propres troupeaux.

Ce que l'on voit surtout et sûrement apparaître après chaque tempête sociale, c'est un redoublement de fanatisme religieux; ce que l'on entend surtout, c'est le chœur des beaux atteints de frénésie. Ce sont les hommes noirs qui grouillent; c'est le goupillon qui fait rage.

Après les tourments de 1814 et de 1815, on vit leurs longues processions ramper sur le flanc des collines et planter leurs croix de mission sur tous les sommets.

Après 48, c'est M. de Falloux et sa bande que l'on voit surgir et qui laisse sa bave argentée sur toutes les lois où elle passe.

Cette fois encore on la voit, la même bande, et si le Falloux manque ostensiblement, M. Dupanloup pourrait nommer les chefs qui mènent la sarabande enragée.

Ce qui sort de dessous terre, après chaque bouleversement, après chaque crise, Bréanger l'a dit : c'est l'Homme noir!

Hommes noirs, d'où sortez-vous? Nous sortons de dessous terre. (Corroaire.)

A une des dernières réceptions du ministère de la justice, on aurait pu remarquer un procureur de la République, républicain de vieille date, et dont l'avancement, paralysé sous l'empire, n'a guère été plus rapide depuis le renversement du régime napoléonien.

Ce magistrat était depuis longues années, et est resté l'ami du garde des sceaux actuel.

— Savez-vous bien, mon cher X..., lui disait familièrement M. Dufaure, que vous devenez joliment chauve depuis quelques années? Je suis votre aimé, et cependant, vous auriez besoin d'une perukette bien plus que moi-même.

Le magistrat sourit. — Si je suis chauve, monseigneur le ministre, répondit-il, la raison en est bien simple. C'est vous qui en êtes cause.

— Comment cela? demanda M. Dufaure avec un peu de vivacité. Le magistrat répondit : — C'est que vous avez laissé un si grand nombre de jeunes substitués me passer sur la tête!... (Boënement.)

M. Zangiacoï interroge un accusé : — Il paraît qu'indépendamment de votre état vous vous occupez de mauvaises lectures de romans, de drames; vous écrivez même des poésies. On a trouvé chez vous des vers de votre composition; ils sont empreints d'une mélancolie très-sombre. Comment trouviez-vous le temps de vous occuper de ces mauvaises choses?... Vous ne répondez pas...

En effet, que répondre? La magistrature n'aime pas les lettres. Et il faut une réputation solidement établie pour qu'un écrivain comparaisse devant un tribunal sans être malmené.

Si jamais je suis interrogé par un juge sur ma profession, je répondrai : propriétaire. L'idée de la propriété littéraire servira toujours à quelque chose. (Charivari.)

Toulouse est en ce moment l'entrepôt d'un pieux trafic de petites images préservatrices gommées à 5 francs le mille. Elles sont destinées à être collées au-dessus des portes et des fenêtres des maisons.

Au milieu des enjournements mystiques d'usage, on lit l'inscription : « Arrière! les coeurs de Jésus et de Marie sont là! »

Si les éditeurs de ces petites images pouvaient affirmer que leur spécifique arrête seu-

lement les créanciers, je me ferais fort de leur garantir un joli succès.

Les compagnies de chemins de fer ont des euphémismes qui donnent le frisson. Lorsqu'un train de voyageurs se heurte contre un train de marchandises ou réciproquement, on dit dans les bureaux que deux trains ont fusionné.

Les journaux de Brest annonçaient pour mardi le début de M. Belcastel, fort ténor. Eh bien, M. Belcastel, et la Chambre? Mais où ai-je la tête? Celui-ci est annoncé comme fort, ce ne peut donc être le nôtre!

Un aubergiste sert à deux paysans du café fait par erreur avec du tabac à priser. On s'imagina la grimace des paysans qui crachent leurs poumons.

— Ah! s'écria la cuisinière, je me suis trompée, c'est du tabac à priser. — Pauh! dit un des paysans qui avait mis huit morceaux de sucre dans son infusion de tabac, puisque le café est sucré il faut qu'il passe.

Les enfants ne font pas toujours rire. — Je ne peux pas ôter les cheveux de ma poupée, s'écria Bébé. — Pourquoi veux-tu les lui enlever? — Pour la coiffer. — Mais on coiffe avec ses cheveux. — Les petites filles, oui, mais pas les dames.

Le jury de la section des produits chimiques passe devant la vitrine d'un fabricant de poudre insecticide, et ne s'y arrête pas. Le fabricant arrête un des membres du jury et l'engage à examiner ses produits : — Ah! bah! Laissez-moi donc tranquille. Toutes ces poudres insecticides, c'est de la blague. J'en ai fait usage pour moi-même, et ça ne m'a produit aucun effet. (Historique.)

CHRONIQUE RÉGIONALE

LYON ET LE RHONE

Société d'éducation libre et laïque des parents et mères de famille du 6<sup>e</sup> arrondissement.

Liste du 7 novembre 1872.

Les citoyens Vincent, collecteur... 47 50 Peyret, id. 5 » Servet, id. 3 50 Glatoud, id. 4 » Plus un reliquat de compte... 85 » Le citoyen Wiedergrun... 5 50 Id. Carnuel... 9 » Plus, remis par les citoyens Paillet et Guillemin au nom d'un groupe d'amis réunis au café Durand, à la Villette... 2 50 Collecte faite par le citoyen Chevallier, rue Rabalais, dans une réunion d'amis, produit 2 fr. 20 remis au citoyen Bodignel, collecteur... 2 20 Le citoyen Bert, collecteur... 10 » Mademoiselle Mironel... 16 50 Mademoiselle Curton... 10 » Plus un reliquat de compte du café Bugeaud qui lui a été remis... 60 » Le citoyen P... 13 70 Collecte faite le jour du vote d'administration... 19 » Total... 149 85 Montant des listes précédentes... 1,600 20 A ce jour... 1,750 05

Le président, Tissot; — vice-présidente, M<sup>me</sup> Michaud; — le trésorier, Coindet; — secrétaires, Carroz et Carnuel.

Nous recevons de M. Pierré, pour les écoles laïques des Brotteaux, la somme de 5 fr. 10, produit d'une collecte faite à l'enterrement de M. Charrier fils.

Le maire de Lyon a l'honneur de rappeler aux jeunes gens faisant partie de la classe de 1871, qui, au moment du conseil de révision (février 1871) étaient absents, soit par suite de leur engagement volontaire dans un corps de l'armée, soit par d'autres motifs, que par une faveur exceptionnelle, ils seront admis à faire valoir leurs droits devant une commission spéciale militaire, qui tiendra ses séances à l'hôpital militaire.

Le 15 de ce mois, elle examinera les jeunes gens de Lyon, qui se trouvent dans les conditions sus-énoncées.

Lyon, le 8 novembre 1872. Le maire de Lyon, BARDET.

Boulangerie de l'Union de Travailleurs de Vaise.

La commission administrative a l'honneur de faire part à MM. les actionnaires que l'ouverture de ladite boulangerie est fixée au dimanche 10 novembre 1872, et qu'elle livrera à la consommation les produits de son exploitation.

M. Maréchal, maître d'école, rue Saint-Joseph, 19, et le citoyen Favier, relieur, sont président du Conseil d'arrondissement, sont appelés à comparaître devant le tribunal de simple police, relativement à l'attaque injurieuse dont le citoyen Favier a été la victime, il y a quelques jours, de la part des élèves de M. Maréchal.

Tous les moyens sont bons pour messieurs du clergé. Ce qu'ils ne peuvent se procurer par la flûte il faut qu'ils l'obtiennent par le tambour.

Il s'agit d'imaginer un nouveau truc pour décimer les écoles communales laïques dont le développement les épouvante.

Ce truc consiste à obliger les élèves des écoles communales laïques à suivre les exercices du catéchisme dans les écoles des bons frères et des bonnes sœurs.

Attristés dans cette souricière, ils sont entourés et sollicités, et souvent finissent par s'en aller sortant.

Parlez. — Je ne vous ai pas trop fait d'opposition dans la décision que vous avez prise, et je me suis conformé à tous vos désirs. Que comptez-vous faire à cette réunion! — Mais ce que vous y ferez vous-même, m'éclairer.

— Prenez garde. — Par un mouvement machinal, il éloigna la lampe placée devant lui et dont la lumière trop vive lui fatiguait les yeux.

— Prenez garde, répéta-t-il. — Je ne vous comprends pas, dit Landregarde, si nous nous réunissons plusieurs praticiens, c'est évidemment dans le but d'établir l'état du malade, et de beaucoup plus grave que je n'ai ou l'air de le croire tout à l'heure.

— Très bien, mais vous vous engagez à ne pas peser du poids de votre parole dans la balance des opinions.

Landregarde réfléchit une seconde au sujet exact de la pensée d'Hugonet et le regarda alors étonné.

— Mais pourquoi un tel engagement? Hugonet bondit et rebomba lourdement sur sa chaise, qu'on entendit soudainement craquer.

— Taisez-vous, murmura-t-il. — En ce moment, la porte s'ouvrit et madame de Frairières parut.

— Oh! pardon, messieurs, dit-elle, j'avais cru que votre entretien

Paris, 9 novembre, 8 h. m.

Le Journal officiel publie une note pour répondre aux assertions du Corsaire et de la Cloche relativement au mode et aux frais de transport des déportés en Calédonie.

La note démontre que la dépense approximative est seulement de 4 1/2 millions pour les condamnés auxquels il faudrait au plus ajouter 3 1/2 millions pour le transport des familles.

Paris, 9 novembre, 10 h. 45.

La Semaine financière dit que les négociations entre la banque de France et les compagnies de Railway pour emprunt sur dépôt d'obligations, afin de continuer les travaux, ne sont pas définitivement terminées.

Une conférence a eu lieu cette semaine entre les présidents des divers conseils d'administration. On croit que l'entente établie en principe ne tardera pas à l'être sur les détails.

Paris, 9 novembre, 12 h. 30 s.

M. Thiers lira aujourd'hui au conseil des ministres une partie de son message. La ratification du traité de commerce avec l'Angleterre, est imminente.

Le feu grison a éclaté hier au puits des mines Ste-Marie, de Montceau (Saône-et-Loire). Il y a 38 morts et 3 blessés; l'accident paraît avoir été produit par une pipe allumée.

Les Prussiens ont évacué hier entièrement Châlons.

L'état-major et deux bataillons du 37<sup>e</sup> de ligne arriveront aujourd'hui au camp de Châlons.

M. Marie présidera l'Exposition de Lyon.

MEXIQUE.

Lerdo Tejada est nommé président du Mexique.

ITALIE. Rome, 8. Contrairement aux assertions des journaux, l'Opinion assure que le ministre est complètement d'accord sur le projet concernant les corporations religieuses. Il prépare présentement un rapport accompagnant le projet.

ESPAGNE.

Madrid, 8 novembre.

sante, se sont déterminés à conclure un traité de commerce de navigation remplaçant les conventions de 1860.

Les principales stipulations sont connues. L'article 21 prévoit la nomination d'une commission de deux membres; chaque gouvernement en nomme un; cette commission se réunira à Paris dix jours après la signature; elle discutera certaines questions de droits à prélever; les commissaires feront un rapport à leur gouvernement respectif.

Ils termineront dans trois mois; mais le délai peut être prolongé. Le traité sera soumis à la sanction de l'Assemblée nationale. Après que les gouvernements seront arrivés à une entente sur les questions discutées, les ratifications seront échangées à Paris aussi tôt que possible après la sanction de l'Assemblée. Le traité entrera en vigueur immédiatement après la ratification.

Le nouveau tarif restera en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1877, et le traité de navigation jusqu'au 15 juillet 1879. Le protocole consent à la nomination d'un tiers comme arbitre, si une divergence d'opinion se produit dans la commission.

Le transit est mutuellement libéré des droits de transits. Toute stipulation peut être dénuée par notification faite un an d'avance.

M. Kennedy, du bureau des affaires étrangères, représentera l'Angleterre dans la commission, à Paris; M. Henri Lée l'assistera comme secrétaire.

ANGLETERRE.

Londres, 8 novembre.

La Gazette publie le traité de commerce. Le préambule constate que les deux gouvernements, également désireux de resserrer les liens d'amitié entre les deux pays et de placer les relations commerciales sur une base permanente satisfai-

Paris: Bourse au début 53 20 87 30; clôture faible après bourse 52 95 87 12.

ANGLAIS.

Londres, 8 novembre.

Le traité de commerce. Le préambule constate que les deux gouvernements, également désireux de resserrer les liens d'amitié entre les deux pays et de placer les relations commerciales sur une base permanente satisfai-

Lyon et la banlieue. Un tramway, système américain, transporterait les convois funèbres, ainsi que les visiteurs, sur l'emplacement du nouveau cimetière.

Outre la question si importante de l'hygiène publique et de la sécurité de tous, mise en péril par des exhumations répétées tous les cinq ans, il y a quelque chose de navrant et de pénible pour les familles, de voir les restes de ceux qui leur sont chers jetés aux quatre vents. Avec le nouveau projet, les exhumations ne seraient nécessaires que toutes les vingt années.

Ajoutons, ce qui ne gêne en rien les affaires, que nos finances gagneraient à la nouvelle combinaison, attendu qu'on achèterait du terrain à très-bon marché, tandis que les terrains des coteaux de Fourvière reviennent de 30 à 50,000 francs l'hectare.

M. le commissaire de police de Vaise a reçu hier la visite du sieur L..., qui venait lui demander la permission de se battre en duel avec un de ses débiteurs. L... déclarait n'avoir jamais su tenir une épée et ignorer entièrement la science du pistolet. En conséquence de quoi, il demandait à se battre au fusil, la baïonnette au bout du canon et quinze cartouches dans la cartouchière.

Le commissaire de police, un instant ahuri par cette singulière requête, a usé de toute son éloquence pour faire comprendre à cet enragé que ce duel était impossible. Il a complètement échoué. Le sieur L... est décidé à recourir au préfet qui, nous le supposons du moins, lui assignera une place à l'Antiquaille. Il ne l'aura pas volé.

Demain dimanche à une heure et demie, aura lieu la cinquième matinée littéraire de Mme Amélie Ernst au Casino, avec le concours de M. Besse de Large, le jeune et merveilleux improvisateur.

COMMISSION VITICOLE ET SÉRICICOLE DÉLÉGUÉE PAR LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON.

Avis du Secrétariat: Vente des Vins de réserve.

Le lundi 11 novembre, à midi, aura lieu, au pavillon de la viticulture, la vente aux enchères des exemplaires en double de tous les vins exposés sous le patronage et aux frais de la commission.

Cette vente comprendra deux mille bouteilles des meilleurs types des principaux vignobles français et étrangers, en grands vins,

vins fins, grands ordinaires, ordinaires vins de liqueur, liqueurs et vinaignes. Au comptant, 5 pour cent en sus. NOTA. — Une quantité notable des vins à vendre ont été médaillés.

Les exposants de l'Exposition internationale de Lyon, non récompensés ou disposés à refuser les distinctions de l'administration de l'Exposition, sont prévenus que le banquet annoncé pour dimanche, n'aura lieu que le lendemain, lundi, même lieu et même heure.

Les souscriptions seront reçues jusqu'à lundi, dix heures du matin, chez Th. Rivoire, quai de la Vitrolerie, 47, et chez Costa, cours Lafayette, 64.

SALLE DE LA ROTONDE

Dimanche 10 novembre 1872, à midi

GRAND CONCERT

donné par le personnel de la Rotonde AU BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ LYONNAISE D'ENSEIGNEMENT LIBRE ET LAÏQUE.

PROGRAMME

- 1. Ouverture, exécutée par la Fanfare des Sapeurs-Pompiers; 2. Le sommeil de la Muette de Portici, chanté par M. Germain; 3. Spach, chansonnette chantée par M. Pichat; 4. La France républicaine, romances chantées par M. Champin; 5. Fantaisie sur Don Pasquale, exécutée sur le hautbois par M. Fournol, du Casino; 6. Accueille-moi, romances chantées par M. Mortier; 7. Le chant de guerre des Palicaves, chœur chanté par la Lyre Gauloise; 8. L'Or de la France, romances chantées par M. Jaquet; 9. La Galopie industrielle, chansonnette chantée par M. Lambert; 10. L'amitié d'une Hirondelle, romances chantées par M. Duvernoy; 11. Un vieux baveux, scène comique interprétée par M. P. Didier; 12. Grande marche triomphale, exécutée par la Fanfare des Sapeurs-Pompiers.

- 1. Les Paysans, chœur chanté par la Lyre gauloise; 2. Comme vous avez fui! romances chantées par M. Champin; 3. Les amours de Boireaux, chansonnette chantée par l'auteur; 4. Les Violettes de Germaine, poésie et musique, chantée par l'auteur; 5. Prélude de Bach, pour violon, violoncelle,

DÉPÊCHES

Dépêches du matin

Paris, 9 novembre, 8 h. 10 m.

M. Thiers a envoyé au président Grant ses félicitations à propos de sa réélection. Les séances de lundi et de mardi à l'Assemblée nationale seront probablement peu intéressantes.

M. Thiers lira son message seulement mercredi, peut-être plus tard. Il paraît certain qu'aucune proposition constitutionnelle ne sera faite avant une quinzaine de jours au plus tôt.

La discussion s'engagera alors sur la nécessité de résoudre l'ensemble des opérations discutées par les journaux. On croit que, sur la proposition de M. Grévy, on nommera une commission de trente membres pour étudier spécialement le sujet.

M. Thiers a été choisi comme arbitre par l'Angleterre et le Portugal pour juger leur différend concernant leurs colonies dans les Indes.

Paris: Bourse au début 53 20 87 30; clôture faible après bourse 52 95 87 12.

ANGLAIS.

Londres, 8 novembre.

Le traité de commerce. Le préambule constate que les deux gouvernements, également désireux de resserrer les liens d'amitié entre les deux pays et de placer les relations commerciales sur une base permanente satisfai-

Rue de Lyon

A LA VILLE DE LYON

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

PLUS VASTES QUE LES PLUS GRANDS MAGASINS DE PARIS

GRANDE EXPOSITION INTÉRIEURE

DES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

Les Lundi, Mardi et Mercredi prochain

CORBEILLES DE MARIAGE

TROUSSEAUX ET LAYETTES

Les Magasins de Nouveautés A la Ville de Lyon mettent en vente, à l'occasion de leur Exposition, des Etoffes dans tous les genres et à des prix qui défient toute concurrence. Inauguration, à partir de lundi, d'une Nouvelle Galerie destinée aux Articles de Paris, à la Mercerie et Rubannerie.

Table listing various textile products and their prices, including Taffetas, Châles Cachemires, and Fichus.

Table listing various textile products and their prices, including Lingerie, Mercerie, and Bonneterie.

Table listing various textile products and their prices, including Chemises pour hommes and Toile.

Table listing various textile products and their prices, including Fourrures, Manchons, and Draperies.

M. Jules DABONEAU, jaloux d'offrir à sa nombreuse clientèle des avantages que l'on ne saurait trouver ailleurs, voire même à Paris, à l'honneur de prévenir les dames que toutes les fois qu'il fera des annonces elles seront étonnantes de juger de visu que ce ne sont pas de vaines promesses, mais bien un bon marché réel que seul il peut offrir, grâce à la puissance organisation de sa Maison.

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

AVIS

Par décret du 28 décembre 1870, provisoirement et jusqu'à ce qu'il en ait été autrement décidé, les annonces judiciaires et légales pourront être insérées, au choix des parties, dans l'un des journaux publiés dans le département. Néanmoins, toutes les annonces judiciaires relatives à la même procédure seront insérées dans le même journal.

Etudes de Me LAVIROTTE, notaire à Lyon, place Morand, 11, et de Me MILLE, avoué à Lyon, rue Saint-Côme, 8.

VENTE au ministère de Me Lavrotte, notaire à Lyon, de 50 actions libérées, de 500 francs chacune, de la société civile du théâtre des Variétés, établie à Lyon, cours Morand, 39, constituée par acte du vingt-deux décembre mil huit cent soixante-six, déposée chez Me Lavrotte, notaire à Lyon, dont constitution définitive par acte des seize juillet et huit août mil huit cent soixante-dix.

Adjudication au jeudi quatorze novembre mil huit cent soixante-douze, à midi précis, en l'étude de Me Lavrotte, notaire à Lyon, place Morand, 11.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à Me Mille, avoué, rue Saint-Côme, 8, et à Me Lavrotte, notaire, cours Morand, 11, dépositaire du cahier des charges.

La Société d'épicerie en commandes et par actions, à capital variable, dite Union des répartiteurs équitables, formée par acte sous seing privé du 23 octobre 1866, enregistré et publié conformément à la loi.

A, d'une délibération, prise en assemblée générale, le 22 septembre 1872, en ce sens : 1. Que MM. André Caillot, Gros, Viallet, Girard, Vincent, Frot, Malurin, Lazare, tous demeurant à Lyon, sont et demeurent nouveaux membres du Conseil d'administration, institué par l'acte de formation de société, en remplacement de MM. Michel, Gros, Dufoy, Blanc, Eve, Favre,

Alex. Novel, Didier, précédents membres dudit Conseil; 2. Et que la raison sociale de ladite société sera à l'avenir et à partir de ce jour André et Ce, dont le siège est à Lyon, rue Saint-Georges, 35.

ON DEMANDE à reprendre la gerance d'un bureau de tabac.

AVIS IMPORTANT A vendre, pour exploiter de suite, un brevet se rattachant à la fumisterie, et récompensé à différentes Expositions.

BIÈRE EHRHARDT FRES SCHLITZGHEIM-STRASBOURG SUCCURSALE A LYON 1, place de l'Ancienne-Douane

Adresser les demandes à M. SCHULER, gérant (121)

AVEZ-VOUS BESOIN D'ARGENT? ALLEZ AU COMPTOIR GÉNÉRAL D'ACHAT 8, Rue de la Préfecture, à l'entresol

On achète toutes sortes de Bijoux, Diamants et Pierres fines, Horlogerie, ainsi que les matières d'or et d'argent. Toute espèce de Marchandises en Rouennerie, Draperie, Toiles et Calicots, Rubans et Dentelles, Lingerie, Soierie, Bonnetterie, Mercerie et Quincaillerie, Chaussures, Machines à coudre, Pianos, Mobiliers en tous genres. Soldes de toute espèce; toutes les reconnaissances du Mont-de-Piété. En un mot, toutes sortes d'Objets ou Marchandises ayant une valeur quelconque.

VENTE AU COMPTANT (36) On achète toutes sortes de Bijoux, Diamants et Pierres fines, Horlogerie, ainsi que les matières d'or et d'argent. Toute espèce de Marchandises en Rouennerie, Draperie, Toiles et Calicots, Rubans et Dentelles, Lingerie, Soierie, Bonnetterie, Mercerie et Quincaillerie, Chaussures, Machines à coudre, Pianos, Mobiliers en tous genres. Soldes de toute espèce; toutes les reconnaissances du Mont-de-Piété. En un mot, toutes sortes d'Objets ou Marchandises ayant une valeur quelconque.

AVIS AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE

Plusieurs négociants, anciens et nouveaux, à la recherche d'industries auxquelles ils pourraient offrir un concours pécuniaire et actif, prient les maisons désireuses d'entrer en rapports d'écrire franco, 7, rue de Béarn, à Paris; à M. V. OWEN.

Maladies Secrètes GUÉRISON prompte, radicale et peu coûteuse. Consultations tous les jours, de 9 heures du matin à 9 heures du soir.

LA POMMADE DE PONCET, PHARMACIEN ARRÊTE RADICALEMENT LA CHUTE DES CHEVEUX PHARMACIE PONCET Cours Morand, 19 (180)

Ancienne Maison OZIER Frères LÉON FRÉMIOT, Successeur CHAUFFERETTES STOKER N° 1, 6 fr. N° 2, 7 fr. N° 3, 9 fr. N° 4 (riche), 12 fr.

CHARBONS CHIMIQUES Pour Chauffe-pipe 1 fr. » la boîte. Réchaud de table 1 fr. 25 — Encenseur 2 fr. — Remise au commerce.

LYON, 48 et 50, rue de Lyon, LYON 133

LA POMMADE DE PONCET, PHARMACIEN ARRÊTE RADICALEMENT LA CHUTE DES CHEVEUX PHARMACIE PONCET Cours Morand, 19 (180)

TENIFUGE VEZU PRÉPARATION D'UNE EFFICACITÉ CERTAINE pour l'expulsion DES TENIAS OU VERS SOLITAIRES

FABRIQUE DE BOURRELETS Pour Portes et Croisées, à des prix très-réduits Cours Bourbon, 56. — LYON (157)

INJECTION VRAIEMENT INFAILLIBLE La seule guérissant les écoulements les plus anciens. Un flacon suffit. Prix 4 fr. avec prospectus, Pharm. BARRAJA, c. Lafayette, 115, Lyon.

HUILE PURE DE FOIE DE MORUE DE TERRE NEUVE Extraite au moyen de la vapeur d'eau et privée complètement de toute odeur et saveur désagréables à l'aide de la caféine (principe aromatique du café) J. H. ABONNEL, phien de 1re classe de l'Ecole de Paris

MALADIES NERVEUSES

SIROP ANTI-GASTRALGIQUE Ce Sirop guérit toutes les affections, Douleurs et Crampes d'estomac, Mauvaises digestions, Rapports, Baillements, Etouffements, Palpitations, Vomissements, Coliques, Diarrhées, Affaiblissement de la Voix, de la Respiration, Tremblement involontaire, Epilepsie, etc., etc.

MIXTURE BERTRAND POUR INJECTIONS depuis 25 ans. — Chez l'inventeur, Pharmacie générale, place Bellecour, 21, Succursale à Paris, rue Myrrha, 63. — Le flacon 15 fr. — Capsules au Baume de Copahu, 2 fr. au lieu de 4 fr. (139)

AGENCE DE PUBLICITÉ J. MALIGNON LYON — 14, rue Tupin, 14 — LYON AFFICHAGE GÉNÉRAL Ville, Banlieue et toute la France Cadres et Emplacements réservés à l'Affichage

EAU DENTIFRICE PERFECTIONNÉE DU DOCTEUR J.V. BONN Ces produits sont vendus 40 pour cent moins cher que les produits analogues; — au point de vue du parfum et des propriétés, ils sont supérieurs aux spécialités les plus renommées.

BOUGIE DE L'ÉTOILE Exister Etoile sur chaque bougie. (307)

PILULES ET LOTIONS Anti-Névralgiques de BARNOUD, Pharmacien 3, rue de Lyon, 3 LYON Spécialement recommandées dans les névralgies, les migraines et les douleurs nerveuses.

BOULES DE GOMME A LA GOMME

Brevetées (s. g. d. g.), seules reconnues efficaces dans le rhume, grippe, catarrhe, irritations de l'estomac et intestins. — Entrepôt général chez Souvignat et Co. Saint-Pierre, 17. 1 fr. la Boîte. — 50 cent. la Demi-Boîte.

REPLACEMENTS MILITAIRES MAISONS RÉUNIES PELLETOT et GRANG POUR SOUSCRIRE: S'adresser au bureau: place Bellecour, 1 PAIEMENT APRÈS LIBÉRATION

DIABÉTIQUES LA PEPTONE ESTRAGNAT Est un élixir agréable, convenant aux personnes affaiblies, malades ou auxquelles on ne peut administrer d'aliments spécialement ordonnés contre l'affaiblissement causé par les diètes de langueur, la phthisie, la bronchite chronique, l'asthme, etc.

POUDRES & PASTILLES méricaines du Dr PATERSON (de New-York) Médaille d'argent: Exposition de Lyon 1872 RÉPUTATION universelle pour la prompt guérison des maux d'estomac, manques d'appétit, nausées, digestions laborieuses, dyspepsie, gastrites, maladies des intestins, etc., etc.

PEPSINE LIQUIDE BESSON DE Son mode de préparation et son heureuse association au SIROP D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES en font un digestif tonique et anti-nerveux supérieur à tous les produits employés jusqu'à ce jour pour le traitement des MALADIES DE L'ESTOMAC ET DES INTESTINS

TOUTES LES MALADIES DE POITRINE SONT GUÉRISSEBLES par l'emploi de la FARINE MÉXICAINE, du docteur MENDO DEL RIO

Propagande RÉPUBLICAINE PRIX de chaque volume: 20 centimes. — CONDITIONS DE PROPAGANDE: 50 volumes assortis, 8 fr. — 100 volumes, 15 fr. — 300 volumes, 40 fr. — 500 volumes, 60 fr. — 1,000 volumes assortis, 100 fr.

Catechisme républicain (E. Boursin). Cahiers d'histoire du père Gérard, histoire de la Révolution française, 1789-1872 (E. Boursin): 1 - Son origine. — États généraux. 2 - Assemblée nationale constituante. 3 - Assemblée législative. 4 - Convention. 5 - Les Armées de la République. Le Directoire.

Un gouvernement républicain, S. V. P. (E. Boursin). Lettre du père Gérard à son député (E. Boursin). Manuel du bon Citoyen (E. Boursin). Les Scandales du Bonapartisme (Semprorius). Les d'Orléans (E. de Pompery). La République des Paysans (Maitre Pierre). La vraie et la fausse Politique (E. de Pompery). Place au Peuple (A. Monnantouli).

La Dissolution, Conseils aux électeurs (A. Monnantouli). La Dissolution, S. V. P. (E. Lemoyne). Lettre à M. J. Grévy (L. Goichard). Les Conservateurs et l'Instruction (E. Lemoyne). Catechisme du Soldat Citoyen (P. Quantin). La Solidarité, lettre aux Ouvriers (M.-A. Gromier). Maître Jacques et la Chambre haute (E. Lemoyne). La Coopération, lettre aux Bourgeois (M.-A. Gromier).

BOURSE DE PARIS — Vendredi 8 Novembre 1872 de midi 1/2 à 3 heures.

Table of stock market data for Paris, including columns for 'RENTES ET ACTIONS AU COMPTANT ET A TERME', 'OBLIGATIONS', and 'VALEURS AU COMPTANT'. It lists various financial instruments and their current market prices.

BOURSE DE LYON — Samedi 9 Novembre (de 11 heures à midi 1/2).

Table of stock market data for Lyon, including columns for 'FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS', 'FONDS ÉTRANGERS', and 'VALEURS DIVERSES'. It lists various financial instruments and their current market prices.

BOURSE DE LYON — Samedi 9 Novembre (de 11 heures à midi 1/2).

Table of stock market data for Lyon, including columns for 'FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS', 'FONDS ÉTRANGERS', and 'VALEURS DIVERSES'. It lists various financial instruments and their current market prices.